

## Actuellement, deux dispositifs permettent d'accéder à un hébergement d'urgence

### Le 115



Il donne uniquement accès à un hébergement de courte durée (maximum une semaine, après quoi il faut renouveler sa demande).

**Tout individu dans le besoin peut solliciter ce service.**

### Le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO)



Il propose des solutions d'hébergement d'urgence longue durée.

**Seul un travailleur social peut faire une demande de placement pour un tiers via ce dispositif.**

## Créer une coopération entre les acteurs concernés par l'hébergement d'urgence de femmes victimes de traite enceintes ou avec nouveau-né

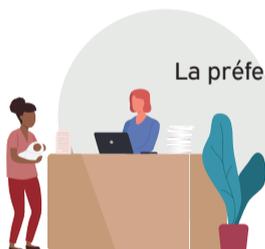
Le SIAO



Le 115



La préfecture



Les associations d'aide aux victimes de traite



Le but serait de garantir des solutions d'hébergement d'urgence pour ces femmes pendant leur grossesse, et dès la sortie de maternité.

## Prendre des mesures politiques pour favoriser l'hébergement d'urgence des victimes de traite « sans-papiers »



**Supprimer la distinction entre français et « sans-papiers » pour l'accès à l'hébergement d'urgence.**



**Accélérer le processus de régularisation.** Cela permettrait de désengorger les dispositifs d'hébergement d'urgence où séjournent les personnes « sans-papiers » en attente de leur régularisation.